



AMERIQUE/PEROU - En prière pour la concorde entre peuples frères dans l'attente de la décision de la Cour internationale de Justice de La Haye

Tacna (Agence Fides) – A quelques jours de la décision définitive de la Cour internationale de Justice de La Haye relative aux délimitations de la frontière maritime entre le Pérou et le Chili, l'Evêque de Tacna et Moquegua (Pérou), S.Exc. Mgr Marco Antonio Cortez Lara, a envoyé une communication aux prêtres et aux religieux de son Diocèse portant quelques indications pastorales en vue de cet événement prévu pour le 27 janvier. L'Evêque dispose en particulier que le Dimanche 26 janvier soit célébrée la Messe pour la concorde des peuples du Pérou et du Chili, avec des lectures et des prières choisies pour l'occasion. Par ailleurs, le 27, se tiendra dans l'ensemble des Paroisses et des communautés une Adoration du Très Saint Sacrement afin de demander le don de la paix et du pardon réciproque entre les deux pays.

Dans la note envoyée à l'Agence Fides, Mgr Cortez Lara informe qu'il présidera lui-même ces célébrations en la Cathédrale de Tacna, simultanément avec celles que célébrera l'Administrateur apostolique d'Arica, le Père Santiago Sharp, en la Cathédrale Saint Jacques d'Arica (Chili). Les Conférences épiscopales péruvienne et chilienne ont invité tous les fidèles à participer à ces journées de prière pour la paix et l'unité entre frères péruviens et chiliens (voir Fides 09/01/2014). Les Evêques des deux nations font remarquer que les autorités des deux Etats « se sont engagées au plein respect et à l'observance de la décision de la Cour internationale de Justice. Or le respect entre les deux peuples est fondé sur le respect des accords réciproques et se trouve assujéti au droit international ». (CE) (Agence Fides 21/01/2014)